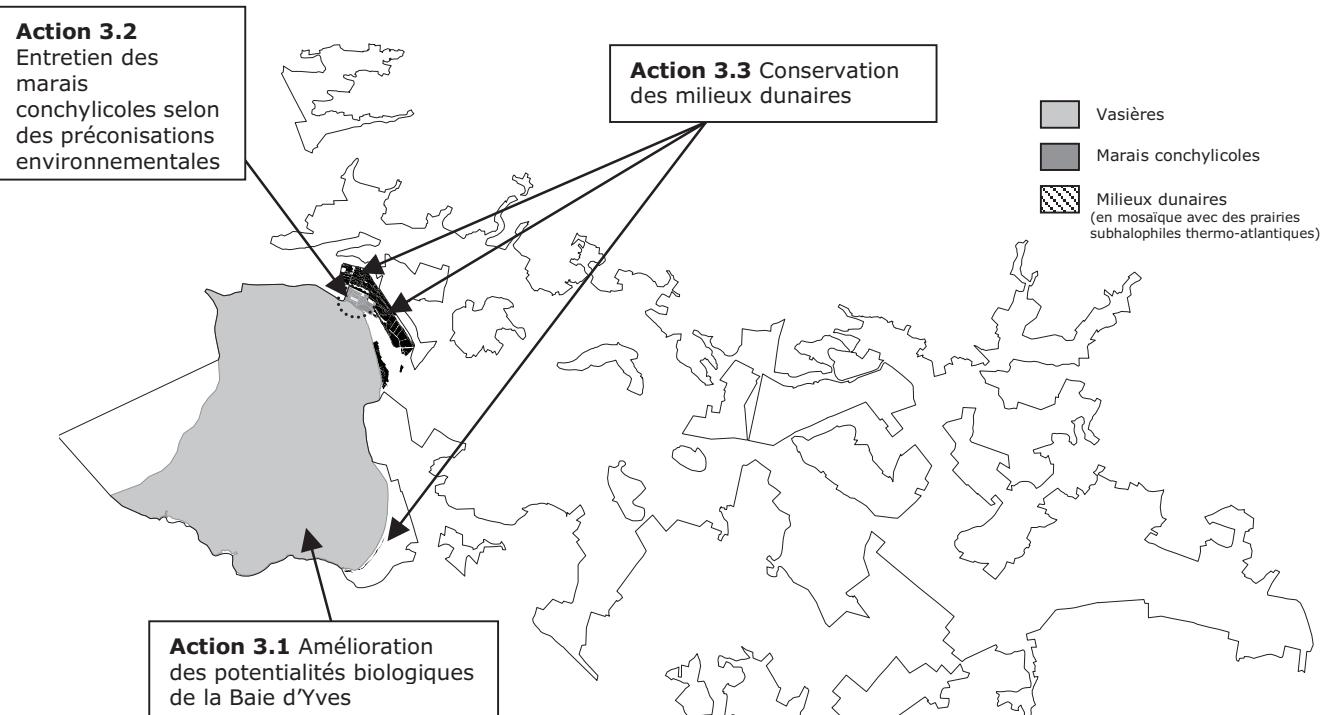


Volet 3 : Littoral

Objectifs

- Améliorer les potentialités biologiques des vasières de la Baie d'Yves → Action 3.1
- Entretenir les marais conchyliques selon des préconisations environnementales → Action 3.2
- Conserver les milieux dunaires → Action 3.3

Localisation des actions concernant le volet Littoral



Action 3.1

Amélioration des potentialités biologiques des vasières de la Baie d'Yves



OBJECTIF

Cette action vise à maintenir et restaurer la productivité biologique des vasières de la baie d'Yves et en particulier à améliorer les potentialités d'accueil des oiseaux hivernants et migrants (zones de gagnage) par le rétablissement d'apports d'eau douce plus réguliers. Elle présente également des enjeux en ce qui concerne la production conchylicole et la gestion de l'eau à l'échelle du Marais de Voutron.

HABITATS ET ESPECES CONCERNES

Habitats (Directive Habitats, An I)

Grandes criques et baies peu profondes (code N2000 : 1160, code Cor. 12)

Espèces visées au titre de la Directive Oiseaux (An I et II)

Limicoles : Chevalier gambette (crit. ZICO), Barge à queue noire, Pluvier doré, Bécasseau maubèche, Courlis cendré...

Autres espèces d'oiseaux remarquables et présentes sur le site (hors an I)

Anatidés : Bernaches cravant, Tadornes de Belon / Limicoles : Bécasseau variable (crit. ZICO), Pluvier argenté, Huîtrier pie, Grand Gravelot...

LOCALISATION

Habitat occupant l'ensemble de la partie tidale de la baie d'Yves (2729 ha), comprenant au Nord l'Anse des Boucholeurs limitée par la pointe de Châtelailon et la pointe du Rocher du nord au sud respectivement, et l'Anse de Fouras au sud séparée de l'estuaire de la Charente par la Pointe de la Fumée.

CONTEXTE ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Bien qu'elle ne soit pas directement sous l'influence du panache de la Charente, le fonctionnement hydrologique de la baie d'Yves peut être qualifié de type estuaire, en raison des eaux se déversant par les émissaires du marais de Rochefort. Ces eaux qui arrivent en fond de baie contribuent à un mélange des eaux douces et des eaux marines à la base de la forte productivité biologique de la vasière. Cette productivité se traduit notamment par la présence de peuplements d'invertébrés benthiques (mollusques, crustacés, annélides...) riches et diversifiés qui créent des potentialités d'accueil importantes pour les oiseaux migrants et hivernants. Elle assure également des conditions propices aux activités conchyliologiques (fourniture en naissain et grossissement des huîtres et des moules) sur le site. Ces vasières sont également des zones de nurseries et de nourrissances importantes pour les poissons.

Parmi les trois écluses alimentant la baie d'Yves, deux ne fonctionnent plus qu'épisodiquement : l'écluse de Port Punay et l'écluse du Rocher dans l'Anse des Boucholeurs (problème de seuil pour la première, chasse lors des inondations du marais pour la seconde) et que la dernière, l'écluse du Magnou (Anse de Fouras) ne fonctionne plus. Cette situation s'est traduite par un appauvrissement du milieu sur le plan biologique. Depuis la fin des années 1980, les stationnements hivernaux d'anatidés en Baie d'Yves ont montré une baisse régulière de leurs effectifs (à l'exception de certaines espèces telles que le Tadorne de Belon). Pour les espèces tributaires des secteurs maritimes, la modification du fonctionnement des émissaires du marais de Rochefort en baie d'Yves a pu en effet entraîner des changements dans la répartition des populations d'oiseaux à l'échelle de ce site.

Actuellement, les eaux douces du marais de Rochefort sont évacuées essentiellement dans la Charente par le canal de Charras.

Compte tenu de l'importance des apports en eau douce pour le fonctionnement biologique de la baie et le maintien de ses capacités trophiques à long terme, l'alimentation très irrégulière en eau douce ne semble plus aujourd'hui satisfaisante. Face à ce constat, les acteurs concernés (Conchyliculteurs, Réserve Naturelle, Syndicat de marais, commune d'Yves) s'accordent à dire qu'un rétablissement d'apports d'eau douce au niveau de ces écluses est nécessaire, tant sur le plan des enjeux biologiques que des activités conchyliologiques qui s'exercent sur ce site.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action concerne plus spécifiquement **l'écluse du Rocher** qui n'est plus aujourd'hui fonctionnelle (coûts d'entretien trop élevés dus à l'ensablement du Sud de la Baie).

❶ Etude de faisabilité

Une étude préalable est nécessaire afin de :

1. définir les besoins au regard des différents enjeux (activités en présence, enjeux biologiques) et les potentialités en terme de débits d'eau en fonction du contexte (volumes d'eau disponibles dans le réseau hydraulique, éléments de courantologie de la baie d'Yves, etc),

2. proposer les solutions techniques envisageables et adaptées au contexte (parmi notamment les 3 solutions évoquées : le rétablissement de l'ouvrage actuel, le busage, ou le pompage) et leurs modalités de réalisation,
3. préciser les coûts des travaux à mettre en œuvre ainsi que les coûts de fonctionnement (frais d'entretien, etc)

Les modalités de fonctionnement de l'ouvrage devront être précisées dans cette étude :

- du point de vue hydraulique, le fonctionnement adopté doit permettre de rediriger les excédents disponibles dans le réseau vers l'écluse du Rocher (en conformité avec les cotes de niveau d'eaux définies pour le marais de Voutron dans le cadre du protocole d'aménagement et de gestion concertés des marais de Charente-Maritime).
- un calendrier des apports en eau douce (fonction des saisons, des marées...) devra notamment être réalisé. Les rejets brutaux, hors cas de force majeure (inondations), sont à proscrire. En effet, bien que les peuplements benthiques recensés au niveau de la vasière aient dans l'ensemble une large tolérance à la salinité, une dessalure trop rapide des eaux pourrait entraîner un stress voire une mortalité localisée de la macro-faune benthique.

Par ailleurs un dispositif de suivi de la qualité des eaux doit être envisagé au niveau de l'ouvrage.

❸ Mise en œuvre des travaux

Précisions concernant la procédure administrative

- Selon un premier avis des services de la DDAF (mars 2004), compétents en matière de Loi sur l'Eau, si le fonctionnement hydraulique et les cotes de niveaux d'eau ne changent pas entre le fonctionnement normal initial de l'écluse et le pompage (non modification des cotes hydrauliques), l'opération ne serait pas soumise à la Loi sur l'Eau
- Une demande d'autorisation d'occupation du DPM dans le cas de la pose d'un tuyau d'évacuation devra être déposée auprès des services de la DDE

PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Structure chargée de la mise en œuvre de l'action :

à déterminer (Phase 1 : étude de faisabilité ; Phase 2 : travaux)

Partenaires techniques : Syndicat de marais de Voutron, UNIMA, Section Régionale Conchylicole, Commune d'Yves, Réserve Naturelle des marais d'Yves, DIREN, LPO, DDAF, Chambre d'Agriculture...

BUDGET ESTIMATIF

Mise en œuvre de l'action :

		Montant sur 6 ans (€)	Financements / outils mobilisables
<u>Etude de faisabilité</u>		5 000	FEOGA, Collectivités + autres partenaires
<u>Investissement (travaux)</u>		30 000 à 50000	Montant et financements à préciser à l'issue de l'étude de faisabilité
<u>Fonctionnement</u>		En fonction des aménagements	

Animation et suivi du dispositif :

	Nombre de jours	Montant sur 6 ans (€)	Financements / outils mobilisables
Animation et suivi de la mise en œuvre de l'action	1 jour/an	2 400	FGMN
Suivis scientifiques	2 jours/an	4 800	FGMN
	TOTAL	7 200	

FINANCEMENTS MOBILISABLES

FEOGA (UE), Collectivités, FGMN (MEDD)

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION

1. Suivi de la mise en place de l'action :

- Rendu du rapport de l'étude de faisabilité
- Mise en œuvre des travaux sur le terrain

2. Suivis biologiques :

- suivi de la macro-faune benthique (prélèvements à effectuer au niveau d'une radiale en face de l'écluse)
- suivi de l'avifaune (comptages effectués par la réserve naturelle des marais d'Yves)
- suivi de l'herbier de Zostères

Action 3.2

Entretien des marais conchyliques selon des préconisations environnementales



OBJECTIF

Garantir le maintien des qualités environnementales et paysagères des parties exploitées des marais conchyliques limitrophes de la Baie d'Yves et contribuer à la gestion des parties non directement liées à l'exploitation afin de préserver une mosaïque de milieux halophiles et la faune associée.

HABITATS ET ESPECES CONCERNES

Habitats (Directive Habitats, An I)

Végétations à salicornes (code cor. 15.11, code N2000 : 1310)

Espèces visées au titre de la Directive Oiseaux (An I et II)

Avocette élégante, Pluvier doré, Pluvier argenté, Barge rousse, Bécasseau maubèche, Huîtrier pie, Barge à queue noire, Courlis cendré, Chevalier gambette, Gorgebleue à miroir, Sterne pierregarin...

Autres espèces (Protection nationale)

Petit Gravelot, Tourne pierre à collier...

LOCALISATION

Cette action concerne le secteur de la SACOM, Société d'Aménagement et de Commercialisation Ostréicole et Mytilicole (27 ha), seule partie du Domaine terrestre privé faisant actuellement l'objet d'une exploitation pour l'affinage des huîtres.

CONTEXTE ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La SACOM regroupe 12 propriétaires. Située au sein de la Zone B de la Réserve Naturelle des marais d'Yves (cf. décret du 28 août 1981), cet espace est soumis à une partie de la réglementation afférente à la Réserve Naturelle (interdiction de la chasse, de certains travaux, de dépôts de déchets...). Au regard de sa localisation géographique (interface entre la vasière et le marais, zone de reposoir de limicoles à marée haute...) et des pratiques de gestion actuelles (entretien du réseau hydraulique et des parties herbeuses dans le cadre des activités conchyliques), ce site contribue à l'intérêt environnemental global du site. Il s'agit, à l'avenir, de soutenir ces pratiques, voire de proposer des améliorations pour la prise en compte d'enjeux environnementaux spécifiques.

La mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur les espaces « agricoles » se traduit par la contractualisation de mesures agri-environnementales (MAE). Dans le cadre des marais conchyliques, un CTE « *Entretien des qualités paysagères et environnementales du marais salé conchylique* » avait été élaboré en 2001. La mise en œuvre des MAE se fait à présent dans le cadre des Contrats d'Agriculture Durable. De nouveaux cahiers des charges relatifs à l'entretien des marais conchyliques ont été proposés sur la base de celui réalisé en 2001 et validés en décembre 2003. Aucun des professionnels de la SACOM n'avait, à priori, souscrit au contrat CTE. **Cette action a pour objet de rendre possible, pour les professionnels qui le souhaitent, de souscrire des actions CAD concernant l'entretien des marais conchyliques.**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

❶ Animation d'un groupe local

L'arrêté préfectoral relatif aux CAD « marais » prévoit la mise en place, pour chaque secteur de marais, d'un groupe local dont le rôle est de « *suivre la mise en œuvre des actions, de définir les modalités d'application locale des cahiers des charges et de contribuer à l'évaluation du dispositif* ». Ce groupe est animé par une structure animatrice agréée par la CDOA. Cette structure a également pour mission d'organiser des réunions d'information et de faciliter la circulation de l'information entre les différents partenaires intervenant dans la contractualisation.

❷ Contrat portant sur le maintien d'un bon fonctionnement hydraulique et la gestion des milieux associés en faveur de la faune, la flore et leurs habitats

La mise en œuvre des actions « entretien des marais conchyliques » dans le cadre des CAD prévoit 3 cahiers des charges :

1. Action n°P101 et n°P121 (Marge Natura 2000) : *Maintien de qualités environnementales et paysagères du marais ostréicole* (Montant de l'action 416,67€/ha/an + bonus Natura 2000 soit 500 €/ha/an)
2. Action n°P102 et P122 (Marge Natura 2000) : *Gestion de la mosaïque des habitats du marais ostréicole* (Montant de l'action : 583,33 €/ha/an + bonus Natura 2000 soit 700 €/ha/an)
3. Action n°P103 et P123 : *Développement de la richesse biologique du marais ostréicole* (Montant de l'action : 750€/ha/an + bonus Natura 2000 soit 900 €/ha/an)

Les cahiers des charges sont joints en **annexe 6**.

Remarques :

- Les territoires visés par ces contrats, dont notamment le secteur littoral du marais de Rochefort, sont inclus dans la Zone 7 de la synthèse régionale (zone de marais). Toutefois, dans un souci de lisibilité, il est proposé de mentionner également dans les sites Natura 2000 concernés, le site n°27 Marais de Rochefort.

❶ Diagnostic environnemental

La mise en place des CAD s'accompagnera d'expertises biologiques permettant de définir le niveau de contrat le plus adapté en fonction du contexte. Des préconisations de gestion seront établies de façon spécifique pour les contrats de niveau 3 (pose de radeaux à sterne...).

PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Structure chargée de la mise en œuvre de l'action : à déterminer

Partenaires techniques : Professionnels de la SACOM, SRC, Syndicats de défense des intérêts des conchyliculteurs, Chambre d'Agriculture, ADASEA, LPO, CREN, DIREN, DDAF...

BUDGET ESTIMATIF

Estimation de la surface contractualisable :

La surface maximale à inscrire au titre de cette action est de 27 ha (surface totale de la SACOM).

Au regard du contexte actuel d'exploitation, les contrats « *Maintien de qualités environnementales et paysagères du marais ostréicole* » (2/3 du site concernés) et « *Développement de la richesse biologique du marais ostréicole* » (1/3 du site concernés) seraient les plus adaptés.

	Estimation des surfaces engagées	Montant / an (€)	Montant / an (€) Natura 2000 compris	Montant / 6 ans (€) Natura 2000 compris
Action n°P101 / n°P121 <i>Maintien de qualités environnementales et paysagères du marais ostréicole</i> 416,67€/ha/an (Avec bonus 500 €/ha/an)	18 ha	7500	9000	54 000
Action n°P103 / n°P123 <i>Développement de la richesse biologique du marais ostréicole</i> 750€/ha/an (Avec bonus 900 €/ha/an)	9 ha	6750	8100	48 600
TOTAL	27 ha	14250	17100	102 600

Animation et suivi du dispositif :

		Montant / 6 ans (€)
Animation du dispositif : Réunion d'information Animation du comité local (une rencontre annuelle)	Hypothèse : Année de lancement : 2 jours puis 1 jour/an soit 7 jours	2 800
Suivi du dispositif Cartographie des surfaces contractualisées Suivi du dispositif à l'échelle du territoire	Hypothèse : 1 jour	400
TOTAL		3 200

FINANCEMENTS MOBILISABLES

Financement des actions :

Fonds de financement des CAD

Financement de l'animation (hors du champs d'application du FGMN) :

PDRN ou autre

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION

- Suivi des surfaces contractualisées en fonction des différents cahiers des charges,
- Suivi de l'intérêt environnemental du marais conchylicole : avifaune, peuplements aquatiques (crustacés, mollusques et poissons), habitats (végétations halophiles, herbiers aquatiques de Ruppia...).

Action 3.3

Conservation des milieux dunaires



OBJECTIF

Assurer la conservation des habitats dunaires, milieux peu représentés à l'échelle du site, mais qui constituent après les prairies subhalophiles thermo-atlantiques les habitats les plus riches sur le plan de la flore patrimoniale.

HABITATS ET ESPECES CONCERNES

Habitats (Directive Habitats, An I)

- ① Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (Code N2000 2120 / Code Cor.16.212)
- ② Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (Code N2000 2130 / Code Cor.16.222)
- ③ Dunes boisées du littoral atlantique (Code N2000 2180 / Code Cor. 16.29)
- ④ Dépressions humides intradunales (Code N2000 : 2190 / Code Corine : 16.31 à 16.35)

Espèces visées au titre de la Directive Habitats (An II, IV)

- Flore : Cynoglosse des dunes (An II)
- Faune : Pélobate cultripède (An IV)

Espèces visées au titre de la Directive Oiseaux (An I)

Pipit rousseline, Echasse blanche (nidification), Blongios nain, Butor étoilé (migration)

Autres espèces (Protection nationale)

- Faune : Petit Gravelot (nidification), Mésange à moustache, Fauvettes paludicoles (migration)
- Flore : l'Oeillet de France (①)

LOCALISATION

Les milieux dunaires représentent une surface totale de **58,5 ha** sur le site.

Sur le site, près de 80% des habitats dunaires sont situés au sein de la Réserve naturelle des marais d'Yves. Les dunes mobiles et dunes fixées (cordons littoraux) sont situées au sud, le long de l'anse des Boucholeurs, en contact avec les vasières et végétations de laisses de mer et plus à l'intérieur avec la Lagune. Les principales surfaces de Dunes boisées et de Dépressions humides intradunales sont situées au nord de la réserve sur les terrains du Département.

Un secteur situé en dehors de la Réserve naturelle, au niveau du lieu-dit la cabane des sables, présente également des dépressions intradunales et dunes fixées (6,5 ha).

Enfin, les milieux dunaires (Dunes mobiles embryonnaires et dunes fixées) sont représentées dans l'Anse de Fouras sous forme de linéaires de faible surface (1,5 ha).

CONTEXTE ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Divers facteurs naturels influent sur l'état de conservation des dunes (dunes mobiles et dunes fixées) sur le site (recul du cordon côtier, dépôts de sédiments vaseux lors des tempêtes hivernales, densification de la couverture herbacée de certains secteurs en rapport avec les fluctuations des populations de lapins...). Sur les cordons internes, (Nord de la Réserve Naturelle et secteur de la Cabane des Sables), le milieu tend à se fermer par le développement de fruticées à Ronces, Prunellier, Troène...

Les dépressions humides intradunales peuvent être déclinées sur le site en 5 habitats élémentaires :

- Mares dunaires (végétations aquatiques dominées par les characées),
- Pelouses pionnières des pannes (Végétations herbacées de gazon ras),
- Bas-marais dunaires (Jonçais ou jonçais-cariçaies),
- Prairies humides dunaires (Végétations de type prairie dominées par des Graminées),
- Roselières et cariçaies dunaires (Roseau commun *Phragmites australis* essentiellement sur le site).

L'évolution de cet habitat est également dépendante de différents facteurs comme la salinité résiduelle du sol consécutive à la tempête de 1999, les fluctuations de niveaux d'eau de la nappe, l'envahissement par les ligneux...

Dans ce contexte, la gestion conservatoire engagée dans le cadre de la réserve naturelle doit être poursuivie. Les milieux dunaires hors réserve Naturelle doivent, par ailleurs, bénéficier d'une attention particulière visant leur maintien ou leur restauration.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

① Entretien des milieux dunaires dans le cadre de la gestion courante de la réserve naturelle

Un des principaux objectifs définis dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle des marais d'Yves (1998-2002) vise à « conserver les mosaïques d'habitats à forte valeur patrimoniale : complexe de milieux bas-marais /

pelouses dunaires, prairies et interface dune/lagune ». Il se traduit par diverses opérations de gestion des milieux dunaires et des milieux associés (prairies, lagune) :

- Protection des dunes mobiles : réalisation de fascines, plantations de tamaris et d'oyat destinées à limiter les transferts de sable et régénérer le cordon dunaire nord qui subit une forte érosion,
- Pâturage contrôlé au niveau du cordon littoral de Dunes fixées afin d'éviter de déstabiliser la dune et le piétinement de la station de Cynoglosse des dunes,
- Gestion diversifiée (pâturage extensif bovin-équin, fauche) afin de préserver la diversité de la flore (Dunes fixées (cordons fossiles), Dunes boisées et Dépressions humides intradunales),
- Gestion des dunes boisées : opération ponctuelles de taille ou d'arrachage des saules afin de limiter la colonisation sur d'autres habitats remarquables (Dépressions humides intradunales).

Le coût relatif à ces différentes opérations est pris en charge dans le cadre de la gestion courante de la Réserve Naturelle.

2 Maintien et restauration des milieux dunaires hors Réserve Naturelle

• Secteur Cabane des Sables

Cette action peut s'inscrire dans le cadre d'une valorisation d'espaces naturels originaux (habitats dunaires relictuels) de la commune d'Yves (cf. Propositions du Plan de référence communal). Sur le plan du statut foncier, une partie de ce secteur relève de la propriété privée, tandis que l'autre relève du DPM qui est en concession aux professionnels du complexe ostréicole des Boucholeurs (hors SACOM). Les différentes opérations à mener par ordre de priorité:

1. Concertation avec les professionnels

réunion d'information et d'échanges sur les modalités de dépôts des boues de curage (limitation dans l'espace, périodes d'interventions, etc) et les solutions permettant d'éviter les dépôts d'autre nature (gravats, déchets professionnels...)

2. Nettoyage du site

Réalisation d'un chantier de nettoyage et de débroussaillage afin d'enlever les déchets issus notamment du raz de marée de 1999 et limiter le développement des friches

3. Mesures d'entretien et de gestion spécifiques

- Information et rencontre du propriétaire privé concerné

- Suivant opportunité proposition d'un contrat Natura 2000 portant sur l'entretien et la restauration des dunes fixées et dépressions intradunales.

• Secteur Fouras

Compte tenu des très faibles surfaces concernées, il n'est pas envisageable d'appliquer une gestion particulière à ces milieux. En revanche, il est souhaitable d'engager une information auprès des propriétaires susceptibles d'être concernés dans l'anse de Fouras (coût intégré à la fiche Sensibilisation du public à l'intérêt environnemental du site)

PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Structure chargée de la mise en œuvre de l'action : **à déterminer**

Partenaires techniques : Commune d'Yves, propriétaires privés, conchyliculteurs, Réserve naturelle des marais d'Yves, DIREN, DDAF...

BUDGET ESTIMATIF

Cabane des Sables	Nombre de jours	Montant / 6 ans (€)
Concertation	2 jours	800
Nettoyage du site	Coût estimé sur la base d'un chantier d'insertion : 3 jours pour une équipe de 3 personnes (1 chef d'équipe et 2 agents techniques intervenant sur le site)	2500
Mesures d'entretien et de gestion spécifiques	coût à préciser ultérieurement en fonction de la phase de concertation auprès du propriétaire	
TOTAL		3300

FINANCEMENTS MOBILISABLES

MEDD (FGMN)

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION

- Suivi des habitats dunaires et des stations d'espèces végétales
- Suivi des niveaux de la nappe d'eau douce par mise en place d'un réseau piezométrique